

## Petits élèves... “petite formation” ? Quand le Sénat veut exclure la formation des professeur·es des écoles de l’université

Dans la série des rapports, avis et propositions tendant à réformer la formation des enseignant·es, le dernier avatar vient de paraître : le Sénat a adopté le 11 avril 2023 le projet de loi “Pour une école de la liberté, de l’égalité des chances et de la laïcité”.

Cette proposition de loi, rétrograde voire réactionnaire à tous les niveaux, évoque plus spécifiquement la formation des enseignant·es dans son article 4. Elle propose de créer une “École supérieure du professorat des écoles”, en dehors des INSPÉ et donc de l’Université, réservée aux professeur·es des écoles, tandis que les professeur·es des collèges et lycées continueraient à se former dans les INSPÉ, composantes des universités.

Ce projet acte donc deux ruptures majeures :

- la désuniversitarisation de la formation des enseignant·es, à contre-courant de ce qui existe au niveau international ;
- la dissociation de la formation des enseignant·es des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, ce qui revient à nier les caractéristiques communes aux métiers de l’enseignement et une identité professionnelle partagée, reconnues par la loi d’Orientation de 1989.

Il manifeste aussi une ignorance des enjeux, des réalités et des besoins de la formation, ainsi qu’un mépris souverain pour ses acteurs et actrices.

Ignorance : les contenus évoqués dans le projet de loi - censés justifier cette nouvelle “réforme” - figurent en effet dans les maquettes actuelles du master MEEF. Les INSPÉ n’ont pas attendu le Sénat - ni Blanquer - pour travailler les valeurs de la République, le principe de laïcité, l’inclusion, l’égalité filles-garçons... L’obsession des supposés “fondamentaux” - qui ne sont jamais clairement définis - ne saurait, encore une fois, tenir lieu de cache-sexe à l’indigence de la pensée éducative.

Mépris de surcroît : le projet, comme à l’habitude, ne repose sur aucun bilan outillé, dénie délibérément les pratiques comme l’expertise des acteurs et actrices de la formation - auxquels on reproche tout à la fois de ne pas “faire de pédagogie” et d’entretenir un “lien ténu avec la recherche” (propos tenus lors du débat au Sénat le 11 avril).

Quel est donc le véritable moteur d’un tel projet de loi ? Une orientation purement idéologique, qui semble faire accord à droite et que le Ministre Pap N’Diaye a approuvée en séance : toujours plus de “contrôle” de l’employeur Éducation nationale sur la formation et sur “ses fonctionnaires”.

Pour le SNESUP-FSU, améliorer la réussite des élèves, c’est tout à l’inverse exiger pour leurs enseignant·es un haut niveau de formation, reposant sur des savoirs scientifiques, au service d’une liberté pédagogique éclairée. Le SNESUP-FSU porte de tout autres propositions : contre le formatage proposé, pour une formation digne de ce nom. ■

Paris, le 17 avril 2023

**SUIVEZ-NOUS !**



[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)



[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)